

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAOIS —

Artassenx - Bascons - Bordères et Lamensans - Castandet - Cazères sur l'Adour – Grenade sur l'Adour
Larivière Saint Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurrin - Saint Maurice sur Adour

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022

ID : 040-244000824-20220530-DEL2022_034-DE



N° 2022-034

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAOIS

Séance du 30 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 30 mai à 18h00, le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Jean-Luc LAFENETRE, Président.

Membres en exercice	28
Quorum	10
Présents	17
Votants	22
Pour	22
Contre	0
Abstention	0
Date de la convocation : Le 24 mai 2022	

Étaient présents à l'ouverture de la séance : Didier BERGES - Fabienne BOUEILH - Huguette BRAULT - Thierry CLAVE – Cyrille CONSOLO - Jean-Emmanuel DARGELOS - Jean-François DELEPAU - Maryline DISCAZEAUX - Jean-Claude LAFITE - Jean-Luc LAFENÊTRE - Evelyne LALANNE - Christophe LARROSE - Lucie LEROY - Philippe OGÉ - Cathy PERRIN – Nicolas RAULIN - Michel SANSOT

Absents excusés : Pascale BEZIAT - David BIARNES - Jean-Pierre BRETHOUS - Patrick DAUGA - Jean-Michel DUCLAVE - Christine FUMERO - Eliane HEBRAUD - Odile LACOUTURE - Françoise METZINGER THOMAS - Jean-Philippe PEDEHONTAA - Valentin POULIT

Procurations : Jean-Pierre BRETHOUS à Thierry CLAVE - Patrick DAUGA à Cathy PERRIN - Jean-Michel DUCLAVE à Huguette BRAULT - Odile LACOUTURE à Didier BERGES - Jean-Philippe PEDEHONTAA à Fabienne BOUEILH

OBJET : TARIFICATION ECOLE DE MUSIQUE 2022/2023

Monsieur le Président soumet à l'assemblée la proposition concernant la tarification de l'Ecole de Musique pour l'année 2022/2023 comme mentionné sur le tableau ci-dessous (+3,6% conformément au taux d'inflation 2022) et un arrondi à un divisible par 3 immédiatement supérieur.

Il souligne également qu'une modification a été apportée aux tarifs et à l'organisation des cours adultes, conformément au tableau suivant:

	type / durée de cours	Domiciliés CCPG	Extérieurs (+30%)
Eveil musical à partir de 6 ans	45 min en collectif	158,52	206,07
FM + FI / 1C1	1h en collectif + 30 min en indiv	386,79	502,83
FM + FI / 1C2 à 2C2	1h30 en collectif + 30 min en indiv	514,53	668,88
2C3 cursus libre	30 min en indiv	272,67	354,48
2C3 cursus diplômant	1h30 en collectif + 1h en indiv	643,62	836,73
Adultes (FM et/ou FI)	45 min	367,77	478,11
Instrument supplémentaire	30 min en Indiv	177,57	230,85
Atelier d'ensembles (jazz, musique chambre, musique amplifiée.)	1h en collectif	177,57	230,85
Musique traditionnelle	1h30 en collectif + 45 min en indiv	545,34	708,96
Chant polyphonique en gascon	1h en collectif	177,57	230,85

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022

ID : 040-244000824-20220530-DEL2022_034-DE



Réduction bénéficiaires Allocation Rentrée Scolaire	-10%	10%
Location instrument à l'année	105 €	105 €
Réduction à partir du 2 ^{ème} enfant	-10%	-10%
Réduction à partir du 3 ^{ème} enfant	-20%	-20%

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** les tarifs de l'Ecole de Musique du Pays Grenadois pour l'année 2022/2023 comme indiqués sur le tableau ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à effectuer toute démarche s'y rapportant

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le TA de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département, étant précisé que ce recours peut s'opérer par le biais d'un envoi courrier, d'un dépôt sur place ou du Télérecours – www.telerecours.fr

**Fait et délibéré les Jour, Mois et An que dessus
Le 2 juin 2022
Le Président de la Communauté de Communes,
Jean-Luc LAFENETRE,**

